

# ***Règlement des Interclubs de Ligue A, Open Actifs 2025***

## Table des matières

|                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Préambule .....</b>                                                     | <b>3</b> |
| <b>I. Dispositions générales .....</b>                                     | <b>3</b> |
| Art. 1      Compétence .....                                               | 3        |
| Art. 2      Catégories d'Interclubs et équipes .....                       | 3        |
| <b>II. Formules de déroulement.....</b>                                    | <b>3</b> |
| Art. 3      Dates.....                                                     | 3        |
| Art. 4      Lieu .....                                                     | 3        |
| Art. 5      Nombre d'équipes .....                                         | 3        |
| Art. 6      Modalités de déroulement.....                                  | 3        |
| <b>III. Dispositions relatives à la compétition .....</b>                  | <b>4</b> |
| Art. 7      Modalités de jeu .....                                         | 4        |
| Art. 8      Balles .....                                                   | 4        |
| Art. 9      Conseils aux joueurs.euses / Coaching .....                    | 4        |
| Art. 10     Attribution des points, classement de la phase de groupe ..... | 4        |
| Art. 11     Couverture des frais.....                                      | 5        |
| Art. 12     Dispositions d'exécution et directives .....                   | 5        |
| <b>IV. Organisation Judiciaire .....</b>                                   | <b>5</b> |
| Art. 13     Dispositions finales .....                                     | 5        |

## Préambule

Les Championnats Interclubs de Ligue A font partie intégrante des Championnats Interclubs. Les dispositions ci-dessous règlent les intérêts spécifiques de la Ligue A. Lorsque le présent règlement ne contient pas de prescription particulière, les directives du [Règlement des Interclubs](#) s'appliquent.

## I. Dispositions générales

### Art. 1 Compétence

- 1 Le règlement de la Ligue A des Interclubs est fixé par Swiss Tennis Padel.
- 2 L'organisation et la réalisation des Interclubs sont du ressort de Swiss Tennis Padel, sauf dispositions contraires dans le présent règlement.
- 3 Il peut contenir des dispositions dérogeant au Règlement des Interclubs.

### Art. 2 Catégories d'Interclubs et équipes

En 2025, la Ligue A des Interclubs se déroule uniquement dans la catégorie Open Actifs.

## II. Formules de déroulement

### Art. 3 Dates

L'édition 2025 de la Ligue A des Interclubs aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 octobre 2025.

### Art. 4 Lieu

L'édition 2025 de la Ligue A des Interclubs aura lieu au Centre National de Performance de Swiss Tennis Padel situé dans le centre Padelta de Biberist (SO).

### Art. 5 Nombre d'équipes

- 1 En 2025, un total de 6 équipes / Clubs seront autorisées à prendre part à la Ligue A des Interclubs.
- 2 Ces 6 équipes seront réparties en 2 groupes de 3 équipes chacun, le groupe A et le groupe B.

### Art. 6 Modalités de déroulement

- 1 La Ligue A des Interclubs sera disputée sous forme d'une phase de groupe le samedi puis d'une phase finale le dimanche.
- 2 Dans la phase de groupe, chaque équipe jouera contre toutes les autres équipes de son groupe. A l'issue de ces matches, un classement par groupe sera établi.
- 3 Dans la phase finale, ensuite, auront lieu les demi-finales qui opposeront le 1er du groupe A contre le 2ème du groupe B et inversement, la finale ainsi qu'une rencontre pour déterminer les positions 5 et 6.

### III. Dispositions relatives à la compétition

#### Art. 7 Modalités de jeu

- 1 Chaque rencontre de la Ligue A des Interclubs se dispute au meilleur des 3 matches
- 2 Ordre des matches: 2 matches d'une même rencontre au maximum, peuvent être joués simultanément
- 3 Chaque match d'une rencontre de Ligue A des Interclubs doit être joué par des joueurs.euses différent.e.s. Chaque équipe doit donc être composée au minimum de 6 joueurs.euses. Un.e même joueur.euse ne peut pas jouer plusieurs fois lors d'une même rencontre
- 4 Les paires de double doivent être positionnées (1, 2, 3) en fonction de l'addition du classement Swiss Tennis Padel de chaque joueur.euse
- 5 L'ensemble des matchs de la Ligue A des Interclubs sont disputés en 3 sets complets à 6 jeux (avec tie-break éventuel en 7 points à 6 jeux partout). Le système No-Ad ne sera pas appliqué.

#### Art. 8 Balles

Swiss Tennis Padel mettra à disposition au minimum trois balles neuves de marque Kuikma pour chaque match.

#### Art. 9 Conseils aux joueurs.euses / Coaching

- 1 Chaque équipe peut recevoir les conseils d'un coach qui se tient à l'extérieur du court, mais uniquement lors du changement de côté à la fin d'un jeu (à l'exception toutefois de changements de côté en cours de tie-break).
- 2 Le coach peut être un joueur de l'équipe ou de l'encadrement.

#### Art. 10 Attribution des points, classement de la phase de groupe

- 1 Dans la phase de groupes, un point est attribué pour chaque partie gagnée.
- 2 Le classement des équipes dans le groupe est établi selon les critères suivants :
  - a) Le classement se base sur le nombre de points gagnés;
  - b) En cas d'égalité de points entre deux équipes à l'issue des matches de groupes, le classement est établi par le résultat de la rencontre directe entre les 2 équipes.
  - c) En cas d'égalité de points entre les trois équipes à l'issue des matches de groupes, le classement est établi dans l'ordre ci-après :
    - ca) le pourcentage de sets remportés sur l'ensemble des sets disputés par chacune d'elles ;
    - cb) puis, en cas de nouvelle égalité, le pourcentage de jeux remportés sur l'ensemble des jeux disputés par chacune d'elles ;
    - cc) enfin, en cas de nouvelle égalité, c'est à Swiss Tennis Padel qu'il revient de départager les équipes par tirage au sort.

#### **Art. 11 Couverture des frais**

- 1 Les frais de déplacement sont à la charge des équipes participantes.
- 2 Les frais d'hébergement éventuel sont à la charge des équipes participantes.
- 3 Pour les Championnats Interclubs 2025, les équipes ne paient pas de droit d'inscription.
- 4 Les repas de midi du samedi 18 et dimanche 19 octobre, consommés sur place, sont pris en charge par Swiss Tennis Padel (sous forme de coupons pour maximum 8 personnes)
- 5 Swiss Tennis Padel assumera les frais des balles de tous les matches de Ligue A des Interclubs.

#### **Art. 12 Dispositions d'exécution et directives**

- 1 Swiss Tennis Padel est compétent pour régler les détails non traités dans ce règlement et pour imposer les éventuelles adjonctions nécessaires sous forme de dispositions exécutoires et de directives impératives.
- 2 Avant le début du championnat Interclubs, les dispositions exécutoires et les directives seront envoyées par Swiss Tennis Padel aux responsables des équipes. Des compléments peuvent également être apportés en cours d'année.

### **IV. Organisation Judiciaire**

#### **Art. 13 Dispositions finales**

- 1 Les sanctions applicables en Ligue A des Interclubs en cas de violation du code de conduite sont définies dans le [Catalogue d'amendes/de sanctions de Swiss Tennis Padel](#).
- 2 Pour autant que le présent règlement de Ligue A des Interclubs ne contienne pas de prescriptions particulières, c'est le [Règlement des Interclubs](#) de Swiss Tennis Padel qui s'applique en 1<sup>er</sup> lieu, ainsi que le RT et le ROJ.